

## Conseil portuaire – Ports de Lanton



**Lanton le 30 septembre 2025**



## Ordre du jour

1. Etat des dossiers structurels ;
2. Point sur le budget en cours ;
3. Informations sur les tarifications ;
4. Travaux, programmation, dragage.

## 1. Le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon :

- ⇒ Siège du SMPBA:
- ⇒ Réorganisation des équipes depuis l'incendie ;
- ⇒ Fonctionnement opérationnel mais dégradé (cabane Biganos, bungalow bureau Betey, SNA, capitaineries Cassy, Larros, Andernos, La Teste...) ;
- ⇒ Appel à concours: choix de 3 cabinets d'Architecture pour nouveau siège adapté en juin 2025 ;
- ⇒ Présentation des esquisses et choix octobre 2025 ;
- ⇒ APD automne, PC et travaux 2026/2027.



## Fonctionnement du Syndicat Mixte - RH:

⇒ Arrivées / départs :

- Départ de M Jean-Marc MATHIEU (01/07) en retraite ;
- Départ de M Nicolas GUICHARD (01/06) en reconversion 4139-2 Cat B TSEF ;
- Départ de M Bruno SAVY (PS/BMF) (01/09) à l'agence Erasmus Bordeaux ;
- Arrivée de M Pierre BESSIÈRE (01/06) adjoint technique en provenance de la Mairie de Bordeaux pour le port à sec ;
- Arrivée de M Ramuntcho VIGNERTE (01/07) agent portuaire en provenance de la commune de Carcans: positionné à la Capitainerie de Larros ;
- Arrivée de M Julien CNEUDE (01/09) agent technique polyvalent en provenance du CD77 et positionné au pôle opération/ Régie ;
- Arrivée de Mme Karine LAFON (01/10) en provenance CD33 pour le Pôle soutien/BMF.

⇒ Poste à pourvoir :

- Technicien Responsable du Bureau Travaux infrastructures portuaires au pôle opérations (poste vacant).

⇒ Stagiairisation:

- M Christophe DUBERNET adjoint technique polyvalent au pôle opérations / Régie (01/06).



## Organigramme du Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon (SMPBA)

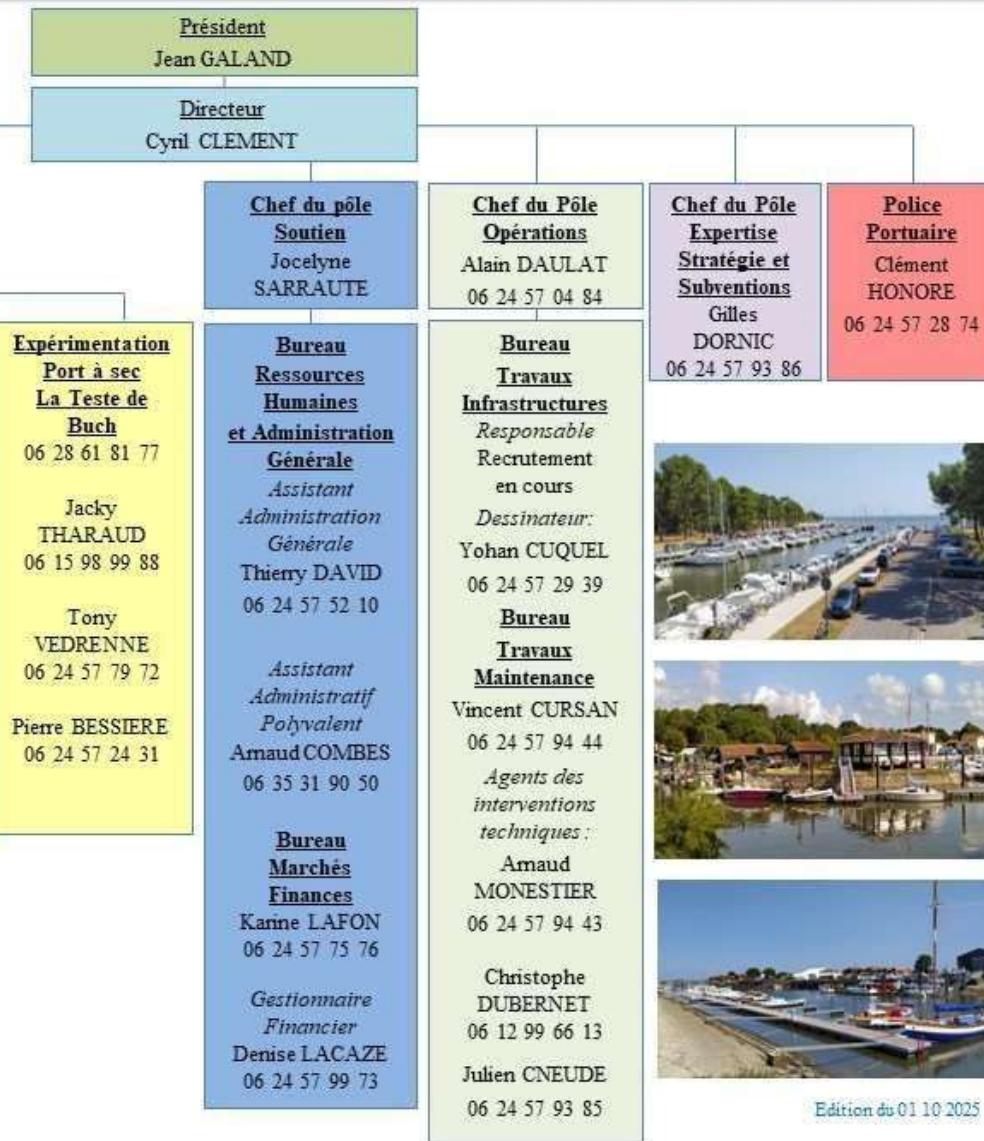


Rue du Prieuré de Compian  
Port des Tuiles  
33380 Biganos  
06.24.57.52.10

Chef de Division  
Patrimoine Portuaire

**Bureau**  
**Administration Portuaire**  
Pascal SIREROL  
06 24 57 75 89  
  
*Adjoint au Responsable de Bureau*  
Sébastien BEME  
06 24 57 05 10

**Bureau Technique Portuaire**  
**Ports du Nord Bassin** Cédric PECQUEUX  
06 24 57 93 90  
  
**Agents Portuaires**  
Nicolas PETIT  
06 24 57 94 29  
Nicolas DELHOSTE  
06 24 57 94 02  
Julien SAQUEBOUF  
06 24 57 94 03  
Sébastien DELBOUSQUET  
06 20 79 20 99  
Thomas MARECAUT  
06 24 57 94 24  
Fabien GUTIERREZ  
06 26 67 35 81  
Ramuncho VIGNERTE  
06 24 57 94 42



Edition du 01/10/2025

## Actualités du Syndicat Mixte :



- 15ème Lettre d'information « Et sur les ports » parue avant l'été ;
- Démarches en cours pour l'acquisition du terrain au port de Biganos ;
- Démarches en cours pour l'acquisition d'un terrain à Fontainevieille pour l'euro symbolique pour la pérennisation de l'entreprise le F ;
- Complétude du dossier environnemental du Port à Sec de La Teste : passage au PNMBBA le 1er octobre et début de la consultation publique à suivre ;
- Nettoyage et évacuation de pontons au profit de professionnels à La Teste ;
- Consultation pour les études techniques et environnementales dans la perspective de la conception et la construction d'un navire permettant l'entretien des ports afin d'espacer les opérations de dragage ;
- Partenariat avec une entreprise nautique du bassin pour passer en mode hybride l'un de nos navires (manœuvrabilité, ancre virtuelle...) ;

## Périmètres : une activité en très légère baisse

- Plan d'eau: 1435 places au port (+1), 853 corps morts (-43), 480 contrats de vacance de quai (-33) soit 2768 contrats (-75) hors passages (266 contrats) ;
- Domaine terrestre: 989 (-29) contrats (essentiellement regroupements d'AOT) ;
- Listes d'attente: 1803 (-106) tous ports confondus ;
- Redevances sur chiffre d'affaire environ -20% entre 2023 et 2024 ;
- Un site internet smpba.fr (486 000 vues) où les usagers retrouvent toutes les informations du SMPBA (formulaires, infos, comptes rendus conseils...) ;
- Réunions cet été avec les professionnels du nautisme et de l'ostréiculture pour évoquer la part variable de la redevance pour les entreprises qui ont une vocation économique ;
- Appel à projet pour accélérer la cession des droits réels à des entreprises nautiques sur le Pôle nautique à La Teste ;
- Mise en service de l'Aire de carénage du Pôle nautique à La Teste en mode « temps sec ».

## Patrimoine portuaire :

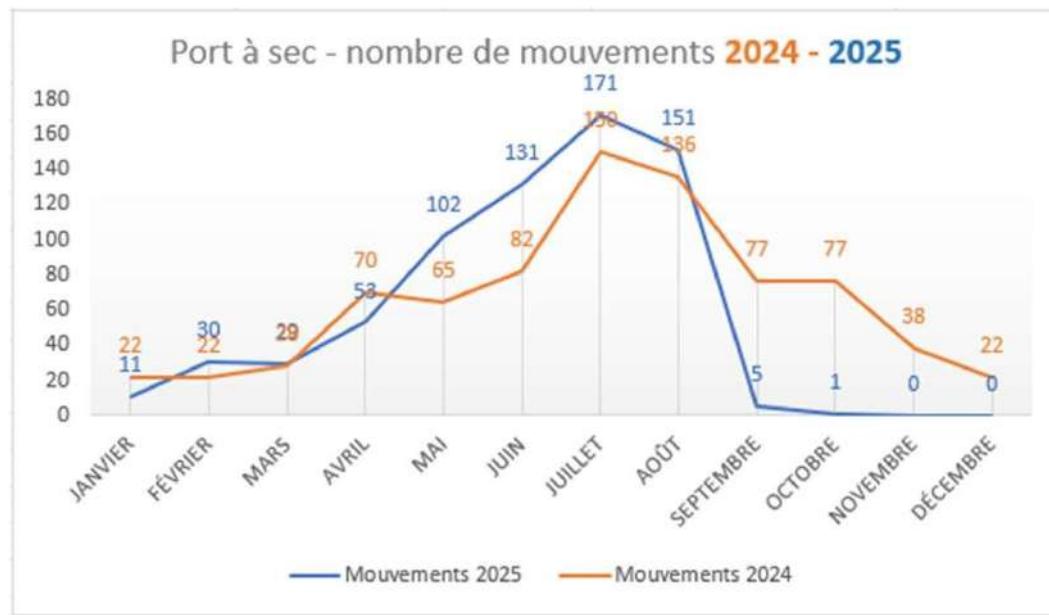
- AOT disponibles en ligne avec mise à jour tous les 1<sup>er</sup> du mois ;
- Dernier CTAOT le 18 septembre, le prochain en décembre en fonction des dossiers ;
- Pas de changement d'AOT terrestres cette année à Lanton : 16 dont 3 associations 5 restaurants et 8 ostréiculteurs ;
- Consultation sécurité avant les fêtes 2025 : surveillance du 19 au 31 décembre 2025 (22h-6h). Ports de Lanton non concernés ;
- Listes d'attente : 43 attributions cette année sur les ports de Lanton (447 places). 433 personnes inscrites (-18). La durée d'attente se réduit pour bénéficier d'une place (env 12 ans)
- Manifestations: 1 arrêté à Lanton (fête du nautisme) et 62 cette année à l'échelle du bassin.

## Bilan police portuaire

- 166 procès-verbaux dressés :
  - Occupation sans droit ni titre du plan d'eau : 148 (dont 9 sur Lanton) ;
  - AOT non entretenue : 9 ;
  - Utilisation d'AOT non conforme ;
  - Atteinte à la propreté des ports (carénage sauvage, dépôt sauvage) : 1 à Cassy ;
  - Occupation sans autorisation : 6.
- 162 courriers de mise en demeure ;
- Coordination avec sous-préfecture, police nationale, gendarmerie et PM pour application de l'arrêté VNM ;
- Injonctions de renflouement/sortie suite décrochage de navire des corps-morts (coup de vent fin août/début septembre) : 19 ;
- Procédures au TA en cours: SAS Jet Expérience, Gauthier SP, SCEA l'Huître Bleue, Nsom Mvondo, SARL Holding Peres, Gagnette Fishing, 3 riverains près salés ouest de La Teste limites DPM.

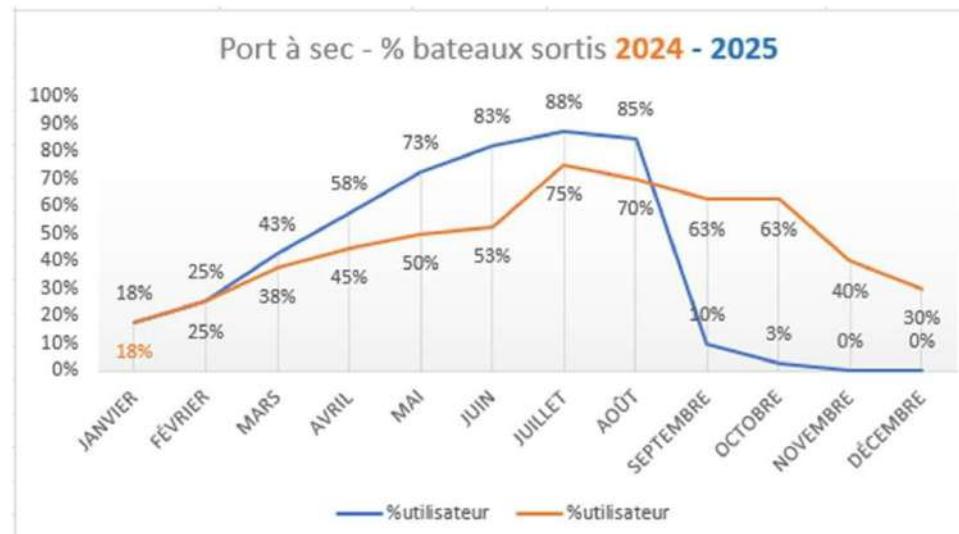


## - Activité du port à sec de La Teste



Grosse activité du port à sec :

- Un usager est sorti 42 fois ;
- Gros pourcentage de sorties dès le mois d'avril ;
- Le tiers du parc sorti le 14 août ;
- Seuls 2 usagers ne sont pas sortis mais raisons conjoncturelles.



## 2- Budget :



- ⇒ Redevances : résultat actuel 2 889 273 € (2 746 618 € en 2024 soit +5,1%) ;  
Majorité des redevances 2025 appelées (décalage en mai pour les professionnels) ;
- ⇒ Dotation de transfert de charges 2025 CD33 : 1,8M€ en attente ;
- ⇒ Station essence de Fontainevieille: 3123L (4335 L en 2024). Plus de Gasoil depuis 2024 ;
- ⇒ Demande de subventions à venir : corps morts moins impactants dans le cadre des renouvellements des ZMEL Andernos et Lanton et le Port à sec ;
- ⇒ Perspectives 2026 :
  - Tarification en légère augmentation (aménagements réalisés) ;
  - 1M€ remboursement d'emprunts ;
  - Masse salariale constante et travaux d'entretien/maintenance contenus ;
- ⇒ Capacité d'investissement et de dragage d'environ 2,5M€ (beaucoup plus qu'avant la création du SMPBA mais très peu pour 16 ports d'autant que le volume des travaux à réaliser reste gigantesque) ;
- ⇒ Pistes d'évolution :
  - => meilleure valorisation du domaine public (part variable, manifestations « lucratives ») ;
  - => maîtrise des subventions aux associations (2024/2025) ;
  - => souhait d'accélération de certains projets par les communes membres ?

# Budget:

2025

08/09/2025

Fonctionnement		Total	Engagé 2025	Payé 2025	Reste à Engager	Disponible financier	Niveau engagement	RAR 2024
Chapitre 11	Impôts et Frais fonctionnement courant activité (véhicules, fluides, m...)	596 132,80 €	607 344,05 €	520 370,42 €	12 142,58 €	130 814,90 €	98 %	24 674,52 €
	Entretien maintenance ouvrage (comptes 6150 - 61521 - 61522...)	112 950,26 €	89 596,43 €	57 897,74 €				
Chapitre 12	MASSE SALARIALE	1 695 000,00 €	955 213,03 €	955 213,03 €	739 786,97 €	739 786,97 €	56 %	- €
Chapitre 55	Autres comptes Gestion Courante (redevances, formations, ...)	10 000,00 €	5 048,19 €	5 559,19 €	4 951,81 €	4 440,81 €	50 %	
Chapitre 66	Emprunts (6211 : intérêts)	485 874,00 €	258 114,80 €	258 114,80 €	227 759,20 €	227 759,20 €	53 %	
Chapitre 67	Charges exceptionnelles (subventions, titres annulés)	30 600,00 €	30 421,68 €	30 421,68 €	178,32 €	178,32 €	99 %	
Chapitre 68	Dotation aux provisions	5 000,00 €	- €	- €	5 000,00 €	5 000,00 €	0 %	
		2 935 557,06 €	1 945 738,18 €	1 827 576,86 €	989 818,88 €	1 107 980,20 €		

Investissement		Total	Engagé 2025	Payé 2025	Reste à Engager	Disponible financier	Niveau engagement	RAR 2024
Chapitre 16 (emprunts & dettes)		721 736,00 €	290 119,52 €	290 119,52 €	431 616,48 €	431 616,48 €	40 %	
Chapitre 20 (Immo Incorporelles)		160 256,85 €	78 234,12 €	57 945,52 €	82 022,73 €	102 311,33 €	49 %	14 242,00 €
Chapitre 22 (Immo corporelles)		133 059,29 €	116 571,48 €	111 632,41 €	16 487,81 €	21 426,88 €	88 %	19 370,00 €
Chapitre 23 (Immo en cours)		5 263 598,29 €	4 596 309,03 €	3 533 325,52 €	667 289,26 €	1 580 272,77 €	87 %	958 495,78 €
		6 278 650,43 €	5 081 234,15 €	3 993 022,97 €	1 197 416,28 €	2 135 627,46 €		

Attention, phase 2 CCTSY engagé à 100% environ  
reste 767 912,14 € à engager

## Tarification 2025 à ce jour:

	ARES	ANDERNOS	LANTON	GUJAN-MESTRAS	LA TESTE DE BUCH	BIGANOS	
Facturation Linéaire Public	6 994 €	263 587 €	384 457 €	115 507 €	380 502 €	60 318 €	1 211 364 €
Facturation Corps Morts	90 170 €	215 026 €	52 337 €	- €	- €	- €	357 533 €
Facturation devant AOT	13 947 €	34 538 €	2 387 €	125 785 €	93 115 €	- €	269 771 €
Facturation Passages	- €	25 820 €	26 735 €	11 939 €	11 987 €	492 €	76 972 €
Facturation Liste d'Attente (3)	225 €	750 €	930 €	825 €	930 €	330 €	3 990 €
Facturation AOT Terrestre	89 632 €	176 395 €	48 816 €	341 763 €	141 835 €	7 755 €	806 196 €
Facturation divers	885 €	- €	21 794 €	110 321 €	30 446 €	- €	163 447 €
<b>TOTAL SMPBA (17)+(22)</b>	<b>201 852</b>	<b>716 116</b>	<b>537 456</b>	<b>706 140</b>	<b>658 815</b>	<b>68 895</b>	<b>2 889 273 €</b>

### 3. Tarification:

Année pas terminée mais équivalence

2024/2025 :

- Augmentation tarifaire ;
- Mais un peu moins de passages (gestion des travaux du port du Betey) ;
- Quelques chiffres d'affaire en baisse.



	2024	2025	TOTAL 15/09/2025
Contrats Linéaire Public	447	447	1 435
Facturation Linéaire Public	365 479 €	384 457 €	1 211 364 €
Contrats Corps Morts	137	123	853
Facturation Corps Morts	55 681 €	52 337 €	357 533 €
Contrats Devant AOT	4	3	480
Facturation devant AOT	2 764 €	2 387 €	269 771 €
Total Contrats	588	573	2 768
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>423 923 €</b>	<b>439 181 €</b>	<b>1 838 668 €</b>
Contrats Passages	123	87	266
Facturation Passages	48 368 €	26 735 €	76 972 €
<b>SOUS TOTAL (8)+(10)</b>	<b>472 292 €</b>	<b>465 916 €</b>	<b>1 915 640 €</b>
Contrats Liste d'Attente	59	62	266
Facturation Liste d'Attente (3)	885 €	930 €	3 990 €
<b>SOUS TOTAL (11)+(13)</b>	<b>473 177 €</b>	<b>466 846 €</b>	<b>1 919 630 €</b>
Contrats AOT Terrestres	17	16	989
Facturation AOT Terrestre	49 603 €	48 816 €	806 196 €
<b>TOTAL SMPBA (17)+(22)</b>	<b>542 959</b>	<b>537 456</b>	<b>2 889 273 €</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>452 466</b>	<b>447 880</b>	<b>2 407 728 €</b>



## Physionomie tarification 2026

- Architecture connue maintenue avec quelques évolutions de simplification et pour toujours tenir compte des investissements réalisés et des frais d'entretien et de maintenance.
- Propositions d'évolution sur le plan d'eau :
  - Peu d'évolutions ;
  - Augmentation moyenne de 3% sur les linéaires plan d'eau ;
  - Passage au fil de l'eau en catégorie supérieure pour les aménagements réalisés (le Betey et ponton patrimoine Gujan) ;
  - « Linéarisation » des passages qui passent à la nuitée dans les ports et aux mouillages ;
  - Réorganisation du tableau « redevances domaniales annexes » pour faciliter la lecture et la compréhension.

## REDEVANCES PLAN D'EAU 2025 (TARIFFES en euros TTC)



REDEVANCE TOTALE = Redevance d'occupation + redevance domaniale annexe

Tarification de contrats annuels: attribution de janvier à août tarif annuel, ensuite tarif de passage  
Tarifs au mètre (longueur du navire selon acte de francisation ou carte de navigation)

### 1/ Redevances d'occupation

Catégories de ports selon leur niveau d'accessibilité sur une marée	Redevance annuelle	Redevance hebdomadaire	Redevance hebdomadaire	Redevance hebdomadaire	Redevance nuitée
		<u>Basse saison</u> du 1er octobre au 30 avril	<u>Moyenne saison</u> mai juin et	<u>Haute saison</u> du 1er juillet au 31 août	
Catégorie 1	94,00	2,60	7,40	12,10	2,60
Catégorie 2	79,00	2,10	6,10	9,70	2,10
Catégorie 3	38,00	1,70	3,70	6,30	1,70

Catégorie 1 : La Teste de Buch - Gujan-Mestras

Catégorie 2 : Arès - Andernos - Lanton

Catégorie 3 : Ports fluviaux de Biganos

Navire multicoque sur linéaire public dans le port	Prix simple X2 sur domanialité et équipement (hors corps mort et devant AOT terrestre)
Navire patrimonial (hors usage professionnel)	- 35 % (appliqué sur la redevance d'occupation)
Navire propulsion à voile (hors usage professionnel)	- 20 % (appliqué sur la redevance d'occupation)
Navire de plaisance des titulaires d'AOT terrestres (uniquement pour toute attribution initiale de l'AOT concernée avant 2020)	-75%

OCCUPATION DU PLAN D'EAU DEVANT LES AOT TERRESTRES DES ENTREPRISES NAUTIQUES(sur déclaration annuelle de l'entreprise)	Nb d'emplacements déclaré * Longueur moyenne déclarée * tarifs au m (catégorie 1 ou 2)
NB : les navires sur les emplacements demandés doivent faire l'objet d'un contrat de maintenance avec l'entreprise nautique	
POSTE D'AMARRAGE PROFESSIONNEL SUR LINEAIRES PUBLICS AMENAGES	Redevance assise sur la longueur du navire pro ou sur la longueur moyenne déclarée des navires en réparation ou maintenance (catégorie 1 ou 2 + redevance domaniale annexe)

## REDEVANCES PLAN D'EAU 2026 (TARIFFES en euros TTC)



REDEVANCE TOTALE = Redevance d'occupation + redevance domaniale annexe

Tarification de contrats annuels: attribution de janvier à août tarif annuel, ensuite tarif de passage  
Tarifs au mètre (longueur du navire selon acte de francisation ou carte de navigation)

### 1/ Redevances d'occupation

Catégories de ports selon leur niveau d'accessibilité sur une marée	Redevance annuelle	Redevance nuitée		
		<u>Basse saison</u> du 1er octobre au 30 avril	<u>Moyenne saison</u> mai juin et	<u>Haute saison</u> du 1er juillet au 31 août
Catégorie 1	97,00	0,80	1,40	1,75
Catégorie 2	81,00	0,65	1,15	1,50
Catégorie 3	39,00	0,55	0,90	1,15

Catégorie 1 : La Teste de Buch - Gujan-Mestras

Catégorie 2 : Arès - Andernos - Lanton

Catégorie 3 : Ports fluviaux de Biganos

Navire multicoque sur linéaire public dans le port	Prix simple X2 sur domanialité et équipement (hors corps mort et devant AOT terrestre)
Navire patrimonial (hors usage professionnel)	- 35 % (appliqué sur la redevance d'occupation)
Navire propulsion à voile (hors usage professionnel)	- 20 % (appliqué sur la redevance d'occupation)
Navire de plaisance des titulaires d'AOT terrestres (uniquement pour toute attribution initiale de l'AOT concernée avant 2020)	-75%

OCCUPATION DU PLAN D'EAU DEVANT LES AOT TERRESTRES DES ENTREPRISES NAUTIQUES(sur déclaration annuelle de l'entreprise)	Nb d'emplacements déclarés * Longueur moyenne déclarée * tarifs au m (catégorie 1 ou 2)
NB : les navires sur les emplacements demandés doivent faire l'objet d'un contrat de maintenance avec l'entreprise nautique	
POSTE D'AMARRAGE PROFESSIONNEL SUR LINEAIRES PUBLICS AMENAGES	Redevance assise sur la longueur du navire pro ou sur la longueur moyenne déclarée des navires en réparation ou maintenance (catégorie 1 ou 2 + redevance domaniale annexe)

**REDEVANCES PLAN D'EAU 2025 (TARIFFS en euros TTC)**

**REDEVANCES PLAN D'EAU 2026 (TARIFFS en euros TTC)**

**REDEVANCE TOTALE = Redevance d'occupation + redevance domaniale annexe**
**2/ Redevances domaniales annexes**
**Tarifs au mètre (longueur du navire selon acte de francisation ou carte de navigation)**

Niveau d'équipement portuaire	Catégorie A : Ponton aménagé et équipé de catways SMPBA avec eau et/ou électricité	Catégorie B : Ponton aménagé SMPBA sans catways avec eau et/ou électricité	Catégorie C : - ponton aménagé SMPBA ou - quai avec eau et/ou électricité	Catégorie D : Quai aménagé SMPBA (échelles et systèmes d'amarrage fixe)	Catégorie E : Linéaire non aménagé SMPBA
Montant annuel et au m (en euros)	84,00 €	61,00 €	42,00 €	37,00 €	0,00 €
Montant hebdomadaire moyenne et haute saison (mai à septembre)	6,90 €	5,40 €	3,45 €	1,80 €	0,00 €
Montant hebdomadaire basse saison (1er oct au 30avril)	4,00 €	3,00 €	2,00 €	1,00 €	0,00 €
Montant nuitée et au m (en euros)	1,00 €	0,85 €	0,60 €	0,30 €	0,00 €

**Catégorie A : Andernos (Jean Bonnat)+ Betey Est&Ouest+ Patrimoine La Teste/Gujan + Gujan OstréaEdulis**
**Catégorie B : Lanton (Fontainevielle + Taussat Vieux Port digue Est ) + Lanton Cassy ABCD**
**Catégorie C : La Teste (Est )+ Andernos (Bétey Nord) - Lanton (Taussat Vieux Port Ouest) - Biganos Pontons**
**Catégorie D : Lanton (Cassy Crosses Est), Meyran Est darse ouest (début), Canal fond de darse, Ares/Andernos**
**Catégorie E : Lanton (piquets), L'aiguillon Lapin Blanc Rocher La Teste de Buch**
**Biganos (port de Biganos et port des Tuiles) et devant AOT terrestres non aménagé**
**3/ Redevance d'amarrage - Corps morts**
**Tarifs au mètre (longueur du navire selon acte de francisation ou carte de navigation)**

	SAISON 1er mars au 31 octobre	MENSUEL JUIN/JUILLET / AOUT	MENSUEL HORS JUIN/JUILLET / AOUT	HEBDOMADAIRE	JOURNALIERE
1ères lignes	37,00	23,00	11,00	6,50	1,60
2ème ligne et suivantes	74,00	42,00	21,00	12,50	3,15

**4 / Inscription et renouvellement sur liste d'attente par commune**
**15€/3 ans /par liste occupation annuelle**
**5 / Déplacement d'un navire mis en sécurité par le SMPBA à terre ou sur plan d'eau**
**400 €**
**6 / Occupation journalière navire sans autorisation**
**100 €**
**REDEVANCE TOTALE = Redevance d'occupation + redevance domaniale annexe**
**2/ Redevances domaniales annexes**
**Tarifs au mètre (longueur du navire selon acte de francisation ou carte de navigation)**

Niveau d'équipement portuaire	Catégorie A : Ponton aménagé et équipé de catways SMPBA avec eau et/ou électricité	Catégorie B : Ponton aménagé SMPBA sans catways avec eau et/ou électricité	Catégorie C : - ponton aménagé SMPBA ou - quai avec eau et/ou électricité	Catégorie D : Quai aménagé SMPBA (échelles et systèmes d'amarrage fixe)	Catégorie E : Linéaire non aménagé SMPBA	Niveau d'équipement portuaire	Redevance annuelle	Redevance nuitée		
								Basse saison du 1er octobre au 30 avril	Moyenne saison mai juin et septembre	Haute saison du 1er juillet au 31 août
Montant annuel et au m (en euros)	84,00 €	61,00 €	42,00 €	37,00 €	0,00 €	Catégorie A : Ponton aménagé et équipé de catways SMPBA avec eau et/ou électricité	87,00 €	0,35 €	0,85 €	1,20 €
Montant hebdomadaire moyenne et haute saison (mai à septembre)	6,90 €	5,40 €	3,45 €	1,80 €	0,00 €	Catégorie B : Ponton aménagé SMPBA sans catways avec eau et/ou électricité	63,00 €	0,30 €	0,65 €	0,85 €
Montant hebdomadaire basse saison (1er oct au 30avril)	4,00 €	3,00 €	2,00 €	1,00 €	0,00 €	Catégorie C : - ponton aménagé SMPBA ou - quai avec eau et/ou électricité	43,00 €	0,15 €	0,35 €	0,65 €
Montant nuitée et au m (en euros)	1,00 €	0,85 €	0,60 €	0,30 €	0,00 €	Catégorie D : Quai aménagé SMPBA (échelles et systèmes d'amarrage fixe)	38,00 €	0,10 €	0,20 €	0,40 €
						Catégorie E : Linéaire non aménagé SMPBA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

**Catégorie A : Andernos (Jean Bonnat)+ Betey + Patrimoine La Teste/Gujan + Gujan OstréaEdulis**
**Catégorie B : Lanton (Fontainevielle + Taussat Vieux Port digue Est ) + Lanton Cassy ABCD et accueil**
**Catégorie C : La Teste (Est ) - Lanton (Taussat Vieux Port Ouest) - Biganos Ponton Public**
**Catégorie D : Lanton (Cassy Crosses Est), Meyran Est darse ouest (début), Canal fond de darse, Ares/Andernos**
**Catégorie E : Lanton (piquets), L'aiguillon Lapin Blanc Rocher La Teste de Buch**
**Biganos (port de Biganos et port des Tuiles) et devant AOT terrestres non aménagé**
**3/ Redevance d'amarrage - Corps morts**
**Tarifs au mètre (longueur du navire selon acte de francisation ou carte de navigation)**

	SAISON 1er mars au 31 octobre	NUITEE JUIN/JUILLET / AOUT	NUITEE HORS JUIN / JUILLET / AOUT
1ères lignes	45,00	0,85	0,60
2ème ligne et suivantes	75,00	1,70	1,20

**4 / Inscription et renouvellement sur liste d'attente par commune**
**15€/3 ans /par liste occupation annuelle**
**5 / Déplacement d'un navire mis en sécurité par le SMPBA à terre ou sur plan d'eau**
**400 €**
**6 / Occupation journalière navire sans autorisation**
**100 €**

## - Propositions d'évolutions sur le domaine terrestre :

- Revalorisation pour tenir compte de la réalité économique des frais d'entretien et maintenance contrôlés ;
- AOT « retraité patrimonial » contenue (1,15 / 2,35 / 3) ;
- Revalorisation AOT opérateur technique sans lien avec les ports (téléphonie) ;
- Revalorisation entretiens et contrôles périodiques des moyens de levage collectifs mis en place et entretenus par le gestionnaire pour tenir compte de la réalité économique des frais de maintenance, d'entretien et d'énergie (de 850€ à 875€ par professionnel par an) ;
- Infrastructures d'eau de mer en gravitaire (+0,5€/m<sup>2</sup>) ;
- Infrastructure d'eau de mer pour le port ostréicole d'Arcachon : pas d'augmentation proposée en 2026 (attention des professionnels soulignée pour limiter les consommations) ;
- Revalorisation surveillance des ports +5€ par entreprise (poste déficitaire) ;
- Augmentation +0,5€/jour aire de carénage (18€); Carte professionnelle annuelle à 900€ (équivalent à 50j) ;
- Revalorisation place port à sec La Teste (de 260 à 270€/m).

ELEMENT D'OCCUPATION		TARIF au m <sup>2</sup>	ELEMENT D'OCCUPATION		TARIF au m <sup>2</sup>
1	TP professionnels	1,00 €	1	TP professionnels	1,05 €
1b	TP retraité patrimonial 2025 (retraités et lien portuaire >10 ans)	1,00 €	1b	TP retraité patrimonial 2026 (retraités et lien portuaire >10 ans)	1,15 €
1c	TP loisir ou associatif	2,50 €	1c	TP loisir ou associatif	2,60 €
2	TP + Cabane SMPBA professionnels	2,10 €	2	TP + Cabane ou quai SMPBA professionnels	2,20 €
2b	TP + Cabane SMPBA retraité patrimonial 2025	2,10 €	2b	TP + Cabane quai SMPBA retraité patrimonial	2,35 €
2c	TP + Cabane SMPBA loisir ou associatif	4,00 €	2c	TP + Cabane ou quai SMPBA loisir ou associatif	4,15 €
3	TP + Quai SMPBA professionnels	2,05 €	4	TP + Cabane + Quai SMPBA professionnels	2,80 €
3b	TP + Quai SMPBA retraité patrimonial 2025	2,05 €	4b	TP + Cabane + Quai SMPBA retraité patrimonial	3,00 €
3c	TP + Quai SMPBA loisir ou associatif	4,00 €	4c	TP + Cabane + Quai SMPBA loisir ou associatif	5,15 €
4	TP + Cabane SMPBA + Quai SMPBA professionnels	2,70 €	5	TP stockage de bateaux entreprise nautique	6,70 €
4b	TP + Cabane SMPBA + Quai SMPBA retraité patrimonial 2025	2,70 €	6	Terrasse de restauration	16,50 €
4c	TP + Cabane SMPBA + Quai SMPBA loisir ou associatif	5,00 €	7	Terrasse des ateliers de restauration d'Andernos	45,50 €
5	TP stockage de bateaux entreprise nautique	6,50 €	Bateau de l'ostréiculteur, du pêcheur ou bateau d'intervention de l'entreprise de construction, de location ou de maintenance nautique titulaire d'une AOT dispose automatiquement d'un emplacement plan d'eau pour son navire professionnel.		
6	Terrasse de restauration	16,00 €			
7	Terrasse des ateliers de restauration d'Andernos	44,00 €			
Bateau de l'ostréiculteur, du pêcheur ou bateau d'intervention de l'entreprise de construction, de location ou de maintenance nautique titulaire d'une AOT dispose automatiquement d'un emplacement plan d'eau pour son navire professionnel.					
ACTIVITES		TARIF	ACTIVITES		TARIF
8	% sur Chiffre d'affaires HT année N-1 commerces	1,35%	8	% sur Chiffre d'affaires HT année N-1 activité économique	1,35%
9	Antenne d'opérateur de téléphonie sur bâtiment SMPBA	2 150 €	9	Antenne d'opérateur de téléphonie sur bâtiment SMPBA	2 215 €
10	Pylône d'opérateur de téléphonie sur TP	9 500 €	10	Pylône d'opérateur de téléphonie sur TP	9 800 €
11	Installation eau/assainissement (cabane SMPBA Professionnelle)	60% du montant TTC	11	Installation eau/assainissement (cabane SMPBA Professionnelle)	60% du montant TTC
12	Participation à surveillance ostréiculture période de fête	200€/an/entreprise/port	12	Participation à surveillance ostréiculture période de fête	205€/an/entreprise/port
13	Organisation de Manifestation inférieure à 50 personnes	gratuit	13	Organisation de Manifestation inférieure à 50 personnes	gratuit
13a	Organisation de Manifestation à caractère lucratif 50<xx<500	100 €	13a	Organisation de Manifestation à caractère lucratif 50<xx<500	100 €
13b	Organisation de Manifestation à caractère lucratif > 500 personnes	800 €	13b	Organisation de Manifestation à caractère lucratif > 500 personnes	800 €
14	Prestation de restauration par entreprise (foodtruck, sandwicherie...) dans le cadre d'une manifestation	100 €	14	Prestation de restauration par un professionnel dans le cadre d'une manifestation	100 €
15	Nettoyage AOT sur défaillance du titulaire après mise en demeure	10€/m <sup>2</sup> (régie), à l'euro près (entreprise)	15	Nettoyage AOT sur défaillance du titulaire après mise en demeure	10€/m <sup>2</sup> (régie), à l'euro près (entreprise)
16	Refacturation taxe foncière AOT commerciales	Titre des impôts	16	Refacturation taxe foncière AOT économique	Titre des impôts
2 / Redevances outillage		ELEMENT D'OUTILLAGE		ELEMENT D'OUTILLAGE	
ELEMENT D'OUTILLAGE		TARIF	ELEMENT D'OUTILLAGE		TARIF
17	Portique/Potence entretenus par le SMPBA	850 €	17	Portique/Potence entretenus par le SMPBA	875 €
18a	Infrastructure alimentation eau de mer réalisées et entretenues par le SMPBA (systèmes prépondérance gravitaire)	17,50 €/m <sup>2</sup> bassin/an	18a	Infrastructure alimentation eau de mer réalisées et entretenues par le SMPBA (systèmes prépondérance gravitaire)	18 €/m <sup>2</sup> bassin/an
18b	Infrastructure alimentation eau de mer réalisées et entretenues par le SMPBA à Andernos-les-Bains	23 €/m <sup>2</sup> bassin/an	18b	Infrastructure alimentation eau de mer réalisées et entretenues par le SMPBA à Andernos-les-Bains	23 €/m <sup>2</sup> bassin/an
19a	Cale de mise à l'eau de Canal et Larros (16m < navire < 20 m)	5 750 € par mise à l'eau	19a	Cale de mise à l'eau de Canal et Larros (16m < navire < 20 m)	5 900 € par mise à l'eau
19b	Cale de mise à l'eau de Canal et Larros (20m < navire < 30 m)	16550 € par mise à l'eau	19b	Cale de mise à l'eau de Canal et Larros (20m < navire < 30 m)	17050 € par mise à l'eau
19c	Cale de mise à l'eau de Canal et Larros (pour navire > 30 m)	27600 € par mise à l'eau	19c	Cale de mise à l'eau de Canal et Larros (pour navire > 30 m)	28400 € par mise à l'eau
20	Aire de carénage SMPBA (maxi 5 jours d'utilisation par bateau)	17,5 €/j d'utilisation	20	Aire de carénage SMPBA (maxi 5 jours d'utilisation par bateau)	18 €/j d'utilisation
21	Aire de lavage SMPBA	2,5€/3mins d'utilisation	22	Carte aire de carénage/lavage pour les professionnels	900 €
22	Carte aire de carénage/lavage pour les professionnels	500 €	23	Occupation illicite du domaine public portuaire	100 € /j
23	Navire, véhicule, remorque sur aire carénage, cale ou aire technique	100 € /j	24	Bassin à flot Gujan Larros	12 980 €/an
24	Bassin à flot Gujan Larros	12 600 €/an	25	Stockage de navires (1) ou marchandises et assimilées (2) sur zone de sécurité publique SMPBA	3€ (forfait) ou 3€/m <sup>2</sup> (2) occupé par jour
25	Stockage de navires (1) ou marchandises et assimilées (2) sur zone de sécurité publique SMPBA	3€ (forfait) ou 3€/m <sup>2</sup> (2) occupé par jour	26	Stationnement de remorques sur aire identifiée	10 € /j
26	Stationnement de remorques sur aire identifiée	10 € /j	27	Mise à l'eau navire non titulaire contrat SMPBA (AOT / Liste attente)	10€ (montée/descente)
27	Mise à l'eau navire non titulaire contrat SMPBA (AOT / Liste attente)	10€ (montée/descente)	28a	Port à sec (ml/an sans entretien manœuvres illimités- cf réglt)	270€/ml bateau /an
28a	Port à sec (ml/an sans entretien manœuvres illimités- cf réglt)	260€/ml bateau /an	28b	Port à sec attribution annuelle après le 31 août	135€/ml bateau /an
28b	Port à sec attribution annuelle après le 31 août	130€/ml bateau /an	28c	Manutention et stockage sur ber (port à sec ou aire de carénage)	25€/jour

## 4.Travaux, programmation, dragage :

Réalisés / en cours :

**Depuis la création du SMPBA: 4,2M€ sur les ports de Lanton**



- Ponton d'accueil Cassy 90k€ ;
- Entretien CNTC (étanchéité) ;
- Sanitaires Fontainevieille (55k€) ;
- Réhabilitation station essence ;
- Gros entretien adduction d'eau de mer ostréiculteurs (13k€) ;
- Corps morts saison 2025-2026 maintenance (13k€) ;
- Entretien et réparations sanitaires Cassy et Vieux port ;
- Entretien Reprise couvertures et fuites (la flotte 1 et 2 et CNL).

## **Entretien et maintenance**

56 demandes d'intervention sur 2025 :

- 34 Sur Cassy
- 14 Sur Taussat
- 8 Sur Fontainevieille

36 terminées

- 20 Sur Cassy
- 11 Sur Taussat
- 5 Sur Fontainevieille

20 en cours

- 14 Sur Cassy
- 3 Sur Taussat
- 3 Sur Fontainevieille

## **4. Travaux, programmation, dragage :**

A suivre :

- Réhabilitation Ecluse Cassy (125k€) ;
- Réparation sanitaires Cassy ;
- Intervention marquage identitaire Fontainevieille ;
- Rehaussement perré + désensablement + plateforme CNTC Vieux port (30k€) ;
- Désensablement et intervention épi Fontainevieille ;
- Entretien (« cosmétique » et ponton) station essence Fontainevieille ;
- Entretien cabanes SMPBA ;
- Entretien de la navigabilité tous ports...



## **4. Travaux, programmation, dragage :**

Un peu plus loin:

- Quai Cassy fond de darse à écluse ;
- Voiries Cassy 2/2 ;
- Dragage de Fontainevieille ;
- Aménagement voiries et paysager Fontainevieille (350k€) ;
- Remplacement traque C Cassy (180k€) ;
- Aire de carénage Cassy ;
- Entretien navigabilité tous ports.
- ...



## **Questions posées avant le conseil :**

- Une préoccupation essentielle de navigabilité ;
- La station d'avitaillement ;
- Les sanitaires de Fontainevieille (comparaison avec ceux du SNA) : modalités de fonctionnement ;
- Maintenance de l'éclairage sur pontons.